



Mediacités est un journal indépendant et sans publicité, qui ne vit que des abonnements de ses lecteurs. Profitez de 48h d'accès découverte en vous rendant sur <https://mediacites.fr/decouvrez-mediacites/>

Complément d'enquête

Le bilan des inspections lancées dans l'enseignement privé après l'affaire Bétharram se fait attendre

Alors qu'une proposition de loi visant un « renforcement considérable » du contrôle des établissements privés sous contrat doit être débattue le 1er juin, le ministère de l'Education nationale n'a toujours pas rendu publiques les conclusions des centaines d'inspections menées dans le sillage de l'affaire Bétharram. Le bilan était pourtant promis pour fin mars.

Annexe 5
Direction de l'enseignement privé et de l'instruction en famille

ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat
Direction de l'enseignement privé
DEP-IEF 4
Mél : controle-eps@ac-lyon.fr

92 rue de Marseille
69007 Lyon

ACADÉMIE DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Contrôle d'établissement privé sous contrat d'association
Conformément aux articles L. 442-1 et L. 442-5 du code de l'éducation.

Nom de l'établissement	LYCÉE POLYVALENT LA SALESIENNE
Adresse	35 rue Richelandière 42100 SAINT ETIENNE
Téléphone	
Mail	
Date d'ouverture	03/08/1970
Code UAI	0422158T
Direction	

Mission de contrôle des EPSC 2D

Rapports conclusions du contrôle – destinataire : chef/cheffe d'établissement

Collège Notre Dame de Sion UAI : 0754757N	Lycée Notre Dame de Sion UAI : 0753842U
Contrat simple <input type="checkbox"/>	Contrat simple <input type="checkbox"/>
Contrat d'association toutes classes <input checked="" type="checkbox"/>	Contrat d'association toutes classes <input checked="" type="checkbox"/>
Contrat d'association partie des classes <input type="checkbox"/>	Contrat d'association partie des classes <input type="checkbox"/>
19 ^{ème} avenant au contrat : 23/12/2003	19 ^{ème} avenant au contrat : 05/02/2004
Date annonce du contrôle	07/02/2025
Type de contrôle	Contrôle sur pièces <input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle programmé <input checked="" type="checkbox"/>	Contrôle sur pièces et sur place <input type="checkbox"/>
Contrôle inopiné <input type="checkbox"/>	Date du contrôle sur place : sans objet
Suivi de contrôle :	Suivi de contrôle :
Non : <input checked="" type="checkbox"/> Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input checked="" type="checkbox"/> Oui : <input type="checkbox"/>

Le ministre de l'Education nationale Edouard Geffray tarde à présenter un bilan des centaines d'inspections menées dans des établissements privés sous contrat partout en France suite à l'affaire Bétharram. Montage : Mediacité

Publié le **27 avril 2026 à 10h01**

Temps de lecture : 8 minutes

[Enregistrer cet article](#)

Par **Matthieu Slisse**

« Il faut absolument tout faire pour que de telles violences ne puissent plus se produire. » Le 17 mars 2025 au micro de [la matinale de France Info](#), voici ce qu'avait exhorté la ministre de l'Education nationale Elisabeth Borne. Ce même jour, une inspection académique de quatre jours débutait au collège-lycée Le Beau Rameau (ex-Notre Dame de Bétharram) dans les Pyrénées-Atlantique. Depuis la fin des années 1950, et sans que les pouvoirs publics n'y mettent fin, un des plus grands scandales de pédocriminalité de l'histoire de l'éducation française s'est déroulé dans cet établissement catholique du Béarn.

« Bétharram doit être envoyé aux oubliettes de l'histoire », affirmera par la suite Pierre-Vincent Guéret, le président de la Fédération nationale des organismes de gestion de l'enseignement catholique. Il plaide alors pour qu'aucun cours ne soit plus jamais donné dans l'enceinte de ce « [goulag des Pyrénées](#) », comme le décrivent aujourd'hui d'anciens pensionnaires. Le secrétariat général de l'enseignement catholique a depuis démenti, expliquant qu'il ne fallait rien précipiter.

Des annonces, et après?

Reste que l'affaire Bétharram a constitué une déflagration. Lorsque la commission d'enquête parlementaire sur la prévention des violences en milieu scolaire débute ses auditions, en mars 2025, les victimes de Bétharram sont d'ailleurs les premières à être entendues. Et, sous la pression politico-médiatique, il faut moins d'un mois à Elisabeth Borne pour rendre public le rapport de l'inspection menée à Bétharram. [La première depuis 1996...](#) Il témoigne des conséquences gravissimes du [manquement de l'Etat à sa mission de contrôle des établissements privés](#), déjà pointé par [la Cour des comptes](#) en 2023.

Absence de remontées de deux cas récents d'agressions sexuelles entre élèves, non-respect des programmes scolaires en SVT (sciences de la vie et de la Terre) et EMC (éducation morale et civique), nombre de punitions scolaires supérieur au nombre d'élèves, prières obligatoires pendant le temps de l'Avent... Le contrôle fait état de nombreux dysfonctionnements. Après des décennies d'inaction, Elisabeth Borne annonce vouloir être « extrêmement rapide ». Elle commande directement une seconde enquête administrative et promet des « contrôles inopinés ».

Surtout, comme l'a noté le journaliste Alexis Da Silva dans son livre *Quand des écoles privées religieuses font leur loi* (Robert Laffont, août 2025), la ministre ressort des cartons une annonce effectuée six mois plus tôt (en juin 2024) par sa prédécesseure... et alors passée quasi-parfaitement inaperçue. Il s'agit de la « mise en place progressive d'un plan de contrôle dans les établissements privés sous contrat ».

Ecoles privées mais argent public

En contrepartie de financements publics (notamment le salaire des enseignants), les établissements privés sous contrat acceptent de respecter les programmes de l'Education nationale, l'accueil inconditionnel des élèves, et d'être placé sous le contrôle administratif de l'Etat. Sauf que dans les faits, en l'absence, pendant des décennies, d'un contrôle exercé par l'Etat, celui-ci ne s'est pas assuré du respect de ces contreparties.

Sur la base d'un examen de pièces administratives puis d'inspections sur place, ce plan, inédit depuis la création des établissements sous contrat en 1959, doit permettre de vérifier les comptes, le respect des programmes et des emplois du temps. Mais aussi leur articulation avec le caractère propre, qui protège la liberté des établissements privés à exprimer une appartenance religieuse... à condition de garantir la liberté de conscience des élèves [*lire plus bas*].

En mars 2025, Elisabeth Borne promet ainsi 1 000 contrôles d'ici à la fin de l'année et s'engage à ce que 40 % des établissements privés sous contrat soient inspectés d'ici à 2027 (3 000 au total). Seulement 12 inspections avaient eu lieu sur la période 2017–2023... Le réveil est donc soudain.

L'éphémère ministre (23 décembre 2024-12 octobre 2025) annonce également un élargissement du périmètre de ces contrôles au « climat scolaire », une manière pudique de qualifier l'absence

de maltraitances des élèves. Tard valant mieux que jamais, elle signifie aussi l'obligation pour l'ensemble des écoles privées sous contrat d'utiliser l'application « faits établissements » qui permet de remonter aux rectorats l'ensemble des incidents (agressions, harcèlement, etc.). Depuis cette annonce, Elisabeth Borne a quitté le ministère, mais son successeur Edouard Geffray a plusieurs fois assuré que l'objectif serait tenu.

Le bilan oublié

Mais au fait, ils avancent comment ces contrôles ? Des nouveaux cas de violences ont-ils pu être repérés ? Certains manquements reviennent-ils de façon récurrente ? Combien de « faits établissements » ont-ils été remontés ? Quelles suites ont été données aux premières mises en demeure des inspecteurs ? Voici les questions que Mediacités pose, depuis plusieurs mois déjà, au ministère de l'Éducation nationale.

En janvier 2025, alors que nous rendions public le contenu alarmant d'une quarantaine de rapports d'inspection, le ministère restait muet. Dans un entretien au *Monde*, le ministre Edouard Geffray annonçait ensuite « un bilan complet » dans le courant du mois mars. Il n'a finalement pas encore eu lieu.

Alors qu'une proposition de loi visant un « renforcement considérable » du contrôle de l'État sur les établissements privés sous contrat doit être débattue le 1^{er} juin à l'Assemblée nationale, nous avons une nouvelle fois relancé notre demande d'entretien... sans davantage de succès. Pour quelques bribes d'informations communiquées par le ministre, il faut alors se tourner vers des morceaux d'interviews récentes.

Sur le plateau de La Chaîne parlementaire (LCP) le 13 avril 2026, Edouard Geffray indique que 1 500 contrôles d'établissements privés sous contrat ont déjà été réalisés, et que le total devrait atteindre 2 500 d'ici à la fin d'année 2026. C'est alors l'occasion pour le journaliste-présentateur Francis Letellier de l'interroger sur les conclusions de ces inspections :

- « Qu'est-ce qui vous remonte ? Il y a des affaires ? »
- « Alors, il y en a vraiment très très peu *a priori*. On a décelé – d'ailleurs il y a eu des reportages médiatiques – trois établissements ou écoles dans lesquels il y avait des éléments qui nous semblaient pénalement répréhensibles. Donc le recteur a fait des articles 40 [*des signalements*], et le procureur va en tirer des conséquences... pas forcément institutionnelles d'ailleurs mais plutôt personnelles. Mais on a vu des comportements qu'on a évidemment remontés.

- « Ça veut dire quoi ? Des abus sexuels, des châtiments ? », relance le journaliste
- « Plutôt violences entre guillemets ordinaires ou autres », répond-il. Et d'assurer : « Pour les autres contrôles, les choses se déroulent de manière nominale, il peut y avoir des points à régler, des recommandations administratives, etc., mais qui rentrent dans le cadre ordinaire de la relation [*entre l'Etat et les établissements*] et c'est très bien d'ailleurs. Aujourd'hui, on avance de manière extrêmement ferme et claire sur le sujet. »

Fin janvier 2026, le ministre avait par ailleurs indiqué au *Monde* que les éléments repérés de façon récurrente par les inspecteurs concernent « des questions administratives », soit des heures de cours payées par l'Etat qui ne sont pas effectivement dispensées. Une bien drôle de manière de qualifier des possibles détournements de fonds publics...

« Les contrôles ne sont pas faits pour voir s'il y a des problèmes de violences déclarées dans les établissements »

Il y a assurément beaucoup plus à dire sur cette vague de contrôles, inédite, de l'enseignement privé sous contrat. Le ministre annonce 1 500 contrôles réalisés... mais omet de préciser que deux tiers d'entre eux sont réalisées sans qu'aucune visite sur place ne soit réalisée. Soit des modalités qui ne permettent pas de prendre connaissance, dans le détail, du climat scolaire.

Quels établissements d'enseignement privés ont-ils été inspectés par l'Éducation Nationale en 2025 ?

Entrez le nom d'une académie, d'une commune ou d'un établissement

Académie	Dpt	Commune	Nom de l'établissement	Type	Modalités du contrôle	Date(s) de la visite sur place
AIX-MARSEILLE	13	Aix-en-Provence	Non spécifié	école	Non spécifiées	
AIX-MARSEILLE	13	Marseille	Non spécifié	école	Non spécifiées	
AIX-MARSEILLE	13	Marseille	Non spécifié	collège	Non spécifiées	
AIX-MARSEILLE	13	Marseille	Non spécifié	école	Non spécifiées	
AIX-MARSEILLE	13	Marseille	Non spécifié	école	Non spécifiées	
AIX-MARSEILLE	13	Marseille	Non spécifié	collège	Non spécifiées	
AIX-MARSEILLE	13	Marseille	Non spécifié	lycée GT	Non spécifiées	
AIX-MARSEILLE	13	Marseille	Non spécifié	école	Non spécifiées	
AIX-MARSEILLE	13	Marseille	Non spécifié	école	Non spécifiées	
AIX-	13	Marseille	Non spécifié	collège	Non spécifiées	

Source : Les rectorats d'Amiens, Clermont-Ferrand, Corse, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Nantes, Nancy-Metz, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Strasbourg et Versailles nous ont communiqué un inventaire des écoles inspectées. Ceux d'Aix-Marseille, Besançon et La Martinique nous ont uniquement transmis des informations anonymisées. Enfin pour Lille et Toulouse, nous avons effectués des recoupements sur la base d'informations syndicales et journalistiques.

« Les contrôles ne sont pas faits pour voir s'il y a des problèmes de violences déclarées dans les établissements », reconnaît Valérie Ginet, la secrétaire générale du principal syndicat des enseignants du privé FEP-CFDT. Néanmoins, elle considère qu'il « existe un continuum entre la violence ordinaire, la violence psychologique et la violence extrême. Lors des contrôles, même ceux uniquement sur pièces, les inspecteurs peuvent remarquer un appareil répressif particulier vis-à-vis des élèves. Cela peut donc constituer une première alerte. Le fait qu'il y ait désormais des inspections fait aussi prendre conscience aux chefs d'établissements qu'ils ne sont pas seuls maîtres à bord et qu'ils doivent rendre des comptes à l'administration qui les finance. »

Le 4 novembre 2025, Valérie Ginet a assisté à une réunion du comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat au cours de laquelle un bilan d'étape a été dressé. Parmi les dysfonctionnements récurrents, elle a noté : le non-respect des volumes horaires prévus par les programmes de l'Education nationale, le caractère obligatoire de l'instruction religieuse, ainsi que des procédures disciplinaires jugées abusives. Il s'agit, peu ou prou des mêmes manquements relevés par notre précédente enquête. Auxquels on peut ajouter un enseignement régulièrement défaillant de l'éducation à la vie sexuelle, ainsi que des interdictions vestimentaires discriminatoires.

Des inspections lancées après des alertes

En analysant la liste des établissements inspectés, il apparaît qu'ils n'ont manifestement pas été choisis au hasard. Il en va ainsi de Marcq Institution dans la banlieue lilloise, où un professeur du lycée a été mis à la retraite anticipée en 2024 après des « comportements inappropriés » ; mais aussi de Saint-Thomas d'Aquin à Oullins-Pierre-Bénite (Rhône), où un pédocriminel a sévi dans les années 1980 ; ou encore du collège-lycée non mixte L'Espérance, en Vendée, épinglé par l'émission Cash Investigation pour des faits de racisme et de violence.

« Les premières visites de contrôles *in situ* en fin d'année scolaire 2024 puis en début d'année scolaire 2025 correspondent notamment aux établissements où les rectorats avaient déjà été destinataires de courriers sur divers sujets », confirme Philippe Janvier, secrétaire général du Syndicat national des inspecteurs d'académie (SNIA-IPR Unsa), majoritaire chez les inspecteurs d'académie. Parmi les autres établissements qui ont déjà fait parler d'eux dans la presse et qui ont été contrôlés lors de cette première vague de contrôles, on peut citer le collège-lycée Jean-

Paul II de Compiègne (Oise), Notre Dame d'Orveau à Segré-en-Anjou Bleu (Maine-et-Loire), l'institution Jeanne d'Arc à Montrouge (Hauts-de-Seine) ainsi que quantités d'écoles, collèges et lycées dont les cas sont détaillés dans l'ouvrage *Quand des écoles privées religieuses font leur loi*.

Le journaliste Alexis Da Silva y décrit plusieurs manquements saisissants aux obligations légales des établissements privés sous contrat. Cela va d'une conférence d'un prêtre exorciste auprès d'un public lycéen, à l'organisation d'ateliers cuisine uniquement pour les filles, en passant par le retrait de livres d'un CDI par un chef d'établissement au motif qu'ils faisaient « l'apologie de l'homosexualité et de la transidentité ».

Des inspecteurs à qui on demanderait de « lever le pied »

Premier concerné par cette vague de contrôle, l'enseignement catholique (7 190 établissements, 92 % des élèves du privé) a rapidement dénoncé, par l'intermédiaire de son secrétaire général (SGEC), des inspections menées par des « cowboys » ainsi qu'une démarche « d'inquisition ». Guillaume Prévost, le porte-parole de l'institution depuis l'été 2025 était tellement remonté qu'il avait menacé Mediacités d'un procès en diffamation. Nous attendons toujours le courrier.

Cette diversion semble néanmoins avoir porté ses fruits. Interrogé sur France Info le 26 janvier, le ministre Edouard Geffray reconnaissait lui-même « des comportements inacceptables de la part d'inspecteurs » lors de contrôles. « Le ministre a pris fait et cause, sans la prise de recul attendue, pour les déclarations du SGEC, et se faisant jeté en pâture certains collègues inspecteurs qui avaient dû essuyer les plâtres à partir de 2024 du fait d'une **absence de cadre du ministère** », s'indigne Philippe Janvier, lui-même inspecteur de mathématiques, qui juge ces déclarations ministérielles « inacceptables ». « Nos collègues nous ont fait savoir combien cela n'est absolument pas passé dans la profession, ajoute-t-il. Il y a eu une rupture de confiance immédiate alors même que ce nouveau ministre avait été très bien accueilli du fait de sa connaissance de l'Éducation nationale ».

Selon ce secrétaire syndical, malgré les embauches annoncées, le personnel manque pour réaliser ces contrôles. De nombreux inspecteurs d'académie IA-IPR dénoncent ainsi un « lâchage », et pointent un « double discours ». Philippe Janvier assure même que certains secrétaires généraux d'académie auraient demandé à ses collègues de « lever le pied ».

